

1. SAISIR UN ARRET DE TRAVAIL

- Activer le bureau.
- Cliquer la tuile : **Créer Arrêt de travail**.
- Ou :
- Cliquer le menu : **Bases – Gestion des absences – Arrêts de travail**.
- Cliquer l'outil : **+ Créer**.



- Compléter les informations demandées par l'assistant de paramétrage :
- Sélectionner le salarié concerné.
- Paramétrer le motif de l'arrêt, les dates d'arrêt et de reprise.

Arrêt de travail

Cette fonction vous permet de créer l'arrêt de travail de votre salarié, signalement d'une maladie, maternité, paternité, accident du travail ou maladie professionnelle.

Renseignements

N° Arrêt : ARR0001 Motif : Maladie

Salarié : Monsieur Dorangeon Isabelle

Début de l'arrêt : 10/02/2017 Fin prévisionnelle : 17/02/2017

Dernier jour travaillé : 09/02/2017 Date de déclaration : 10/02/2017

Reprise du travail : 18/02/2017 Motif de reprise : Reprise normale

Absences Subrogation Observations

☒ Absences

Ajouter Modifier Supprimer Trier

	Code	Date début	Date fin	Code Rubrique	Libellé Rubrique	Nb
1	RAT00001	10/02/2017	17/02/2017	R001MAL	Heures d'absence	

1 / 1

Ok et Créer Aide Signaler OK Annuler

- Saisir les données concernant le signataire.
- Cliquer : **OK**.

- Cliquer l'onglet : **Subrogation**

- Activer la case s'il y a subrogation du salarié par l'employeur.

La subrogation consiste pour l'employeur à maintenir le salaire de l'employé pendant l'arrêt et à se faire rembourser par l'URSSAF sur la base des Indemnités Journalières de sécurité sociale (IJSS). Cette opération évite au salarié une suspension temporaire de son salaire.

Arrêt de travail

Cette fonction vous permet de créer l'arrêt de travail de votre salarié, signalement d'une maladie, maternité, paternité, accident du travail ou maladie professionnelle.

Renseignements

N° Arrêt : ARR0001 Motif : Maladie

Salarié : Monsieur Dorangeon Isabelle

Début de l'arrêt : 10/02/2017 Fin prévisionnelle : 17/02/2017

Dernier jour travaillé : 09/02/2017 Date de déclaration : 10/02/2017

Reprise du travail : 18/02/2017 Motif de reprise : Reprise normale

Absences Subrogation Observations

☒ Subrogation

Banque pour la subrogation, renseignée dans l'établissement du salarié

Période du 10/02/2017 au 10/05/2017

Ok et Créer Aide Signaler OK Annuler

- Cliquer le bouton : **OK**.

⇒ L'absence est affichée dans la fenêtre des arrêts :

	Code	Matricule	Nom	Prénom	Motif arrêt	Date début arrêt	Date fin arrêt	Arrêt prolongé	Prolongation d'arrêt
1	ARR0001	S005	Dorangeon	Isabelle	Maladie	10/02/2017	17/02/2017	☐	☐

2. AUTRE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Cliquer le menu : **Bases – Gestion des absences – Autres suspensions de contrat.**
- Cliquer l'outil : **+ Créer.**
- Sélectionner le salarié concerné.
- Paramétrer le motif de l'arrêt, les dates de l'arrêt et de reprise.

Saisie suspension contrat de travail

Renseignements

N° Suspension: SCT00001 Motif: Congé divers non rémunéré

Salarié: Mademoiselle Berthod Elisabeth

Début de la suspension: 21/12/2017 Fin prévisionnelle: 22/12/2017

Date de déclaration: 21/12/2017

Ok et Créer Aide OK Annuler

- Cliquer : **OK.**

⇒ L'arrêt est affiché dans la fenêtre des arrêts :

	Numéro	Salarié	Nom	Prénom	Motif suspension	Date début	Date fin
1	SCT00001	S001	Berthod	Elisabeth	Congé divers non rémunéré	21/12/2017	22/12/2017

3. ATTESTATION DE SALAIRE

L'attestation de salaire est un document envoyé à l'URSSAF, qui récapitule les salaires des mois qui précèdent l'arrêt de travail. Ces informations seront utilisées par la Sécurité Sociale pour calculer les Indemnités Journalières de sécurité sociale (IJSS) auxquelles le salarié a droit pendant son arrêt de travail, au-delà des jours de carence.

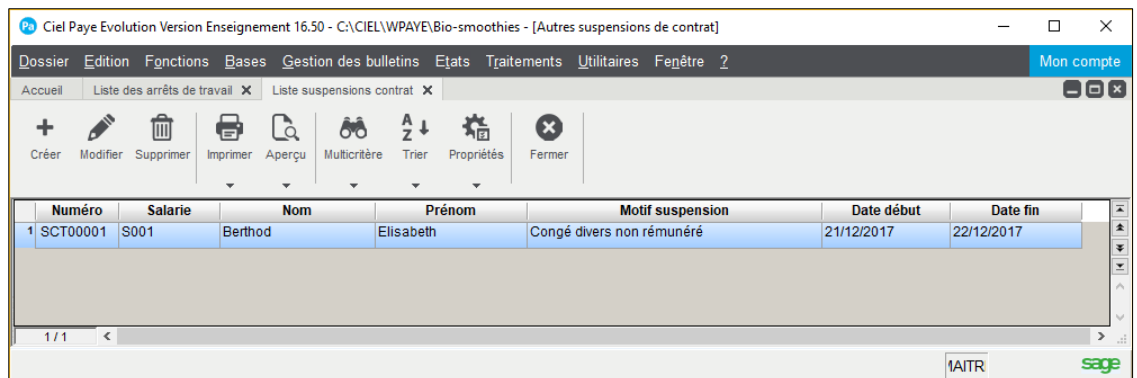
Si l'entreprise a mis en œuvre la DSN, les attestations de salaires ne sont plus à éditer, car l'URSSAF a déjà toutes les informations par télétraitement.

- Cliquer le menu : **Bases – Gestion des absences – Autres suspensions de contrat.**

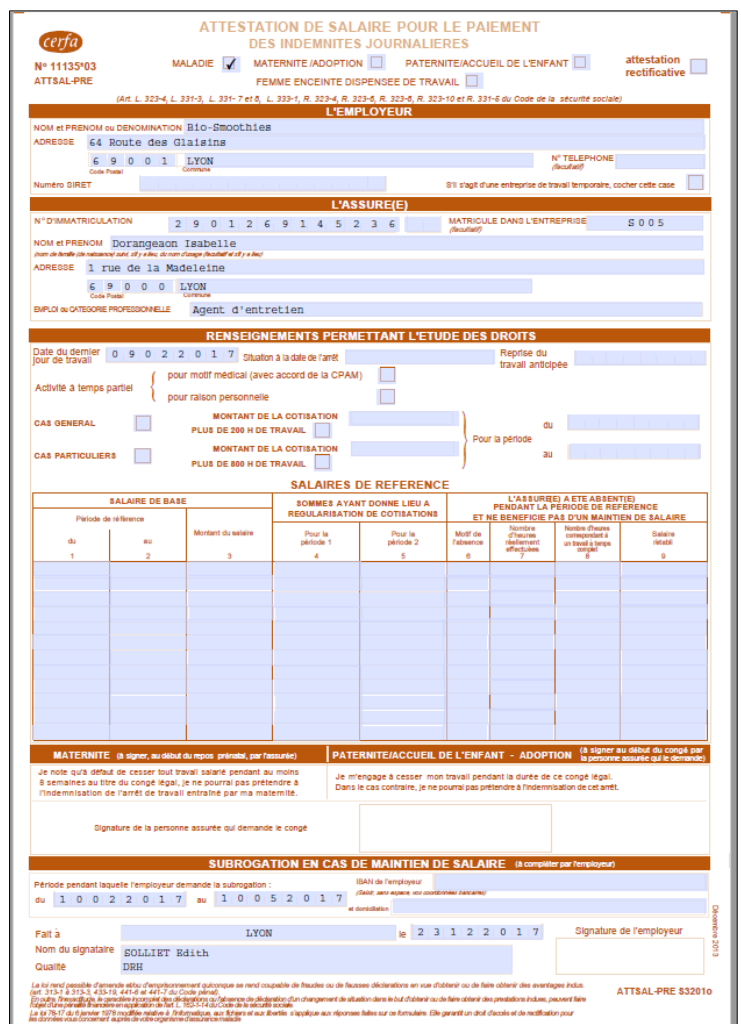
⇒ Les arrêts sont affichés dans la fenêtre des arrêts.

- Cliquer l'arrêt pour lequel éditer une attestation de salaire.

- Cliquer l'option  **Attestation de salaire** dans la barre des outils.



⇒ L'attestation est éditée dans un fichier PDF :



ATTESTATION DE SALAIRE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES

N° 11135*03 MALADIE ☒ MATERNITE ADOPTION ☐ PATERNITE/ACCUEIL DE L'ENFANT ☐ attestation rectificative ☐
 ATTSAL-PRE FEMME ENCEINTE DISPENSEE DE TRAVAIL ☐
 (Art. L. 323-4, L. 321-3, L. 321-7 et A, L. 323-1, R. 323-4, R. 323-5, R. 323-6 du Code de la sécurité sociale)

L'EMPLOYEUR
 NOM et PRENOM ou DENOMINATION Bio-Smoothies
 ADRESSE 64 Route des Glaizins
 69001 LYON N° TELEPHONE (facultatif)
 Code Postal
 Numéro DIRET S'il s'agit d'une entreprise de travail temporaire, cocher cette case ☐

L'ASSURE(E)
 N° D'IMMATRICULATION 2901269145236 MATRICULE DANS L'ENTREPRISE S005
 NOM et PRENOM Dorangeon Isabelle
 ADRESSE 1 rue de la Madeleine
 69000 LYON
 Code Postal
 EMPLOI ou CATEGORIE PROFESSIONNELLE Agent d'entretien

RENSEIGNEMENTS PERMETTANT L'ETUDE DES DROITS
 Date du dernier jour de travail 09022017 Situation à la date de l'arrêt Reprise du travail anticipée ☐
 Activité à temps partiel pour motif médical (avec accord de la CPAM) ☐
 pour raison personnelle ☐
 CAS GENERAL MONTANT DE LA COTISATION PLUS DE 200 H DE TRAVAIL ☐ du
 CAS PARTICULIERS MONTANT DE LA COTISATION PLUS DE 800 H DE TRAVAIL ☐ Pour la période au

SALAIRES DE REFERENCE

SALAIRE DE BASE			SOMMES AYANT DONNE LIEU A REGULARISATION DE COTISATIONS		L'ASSURE(E) A ETE ABSENTE PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE ET NE BENEFICIE PAS D'UN MAINTIEN DE SALAIRE		
Période de référence	du	au	Pour la période 1	Pour la période 2	Motif de l'absence	Nombre d'heures effectivement travaillées	Salaires versés
1	2	3	4	5	6	7	8

MATERNITE (à signer, au début du congé, par l'assuré(e)) Je note qu'à défaut de congé travail salarié pendant au moins 6 semaines au titre du congé légal, je ne pourrais pas prétendre à l'indemnisation de l'arrêt de travail entraînée par ma maternité.
 Signature de la personne assurée qui demande le congé

PATERNITE/ACCUEIL DE L'ENFANT - ADOPTION (à signer au début du congé par la personne assurée qui le demande) Je m'engage à cesser mon travail pendant la durée de ce congé légal. Dans le cas contraire, je ne pourrais pas prétendre à l'indemnisation de cet arrêt.
 Signature de l'employeur

SUBROGATION EN CAS DE MAINTIEN DE SALAIRE (à compléter par l'employeur)
 Période pendant laquelle l'employeur demande la subrogation : du 10022017 au 10052017
 Fait à LYON le 23122017
 Nom du signataire SOLLIER Edith
 Qualité DRH
 Signature de l'employeur

La loi rend possible l'absence de l'employement quelconque se rend coupable de fausses ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages sociaux.
 (Art. 312-1 à 312-3, 413-10, 414-1 et 415-7 du Code du travail)
 (Art. 312-10 du Code du travail)
 (Art. 312-11 du Code du travail)
 (Art. 312-12 du Code du travail)
 (Art. 312-13 du Code du travail)
 (Art. 312-14 du Code du travail)
 (Art. 312-15 du Code du travail)
 (Art. 312-16 du Code du travail)
 (Art. 312-17 du Code du travail)
 (Art. 312-18 du Code du travail)
 (Art. 312-19 du Code du travail)
 (Art. 312-20 du Code du travail)
 (Art. 312-21 du Code du travail)
 (Art. 312-22 du Code du travail)
 (Art. 312-23 du Code du travail)
 (Art. 312-24 du Code du travail)
 (Art. 312-25 du Code du travail)
 (Art. 312-26 du Code du travail)
 (Art. 312-27 du Code du travail)
 (Art. 312-28 du Code du travail)
 (Art. 312-29 du Code du travail)
 (Art. 312-30 du Code du travail)
 (Art. 312-31 du Code du travail)
 (Art. 312-32 du Code du travail)
 (Art. 312-33 du Code du travail)
 (Art. 312-34 du Code du travail)
 (Art. 312-35 du Code du travail)
 (Art. 312-36 du Code du travail)
 (Art. 312-37 du Code du travail)
 (Art. 312-38 du Code du travail)
 (Art. 312-39 du Code du travail)
 (Art. 312-40 du Code du travail)
 (Art. 312-41 du Code du travail)
 (Art. 312-42 du Code du travail)
 (Art. 312-43 du Code du travail)
 (Art. 312-44 du Code du travail)
 (Art. 312-45 du Code du travail)
 (Art. 312-46 du Code du travail)
 (Art. 312-47 du Code du travail)
 (Art. 312-48 du Code du travail)
 (Art. 312-49 du Code du travail)
 (Art. 312-50 du Code du travail)
 (Art. 312-51 du Code du travail)
 (Art. 312-52 du Code du travail)
 (Art. 312-53 du Code du travail)
 (Art. 312-54 du Code du travail)
 (Art. 312-55 du Code du travail)
 (Art. 312-56 du Code du travail)
 (Art. 312-57 du Code du travail)
 (Art. 312-58 du Code du travail)
 (Art. 312-59 du Code du travail)
 (Art. 312-60 du Code du travail)
 (Art. 312-61 du Code du travail)
 (Art. 312-62 du Code du travail)
 (Art. 312-63 du Code du travail)
 (Art. 312-64 du Code du travail)
 (Art. 312-65 du Code du travail)
 (Art. 312-66 du Code du travail)
 (Art. 312-67 du Code du travail)
 (Art. 312-68 du Code du travail)
 (Art. 312-69 du Code du travail)
 (Art. 312-70 du Code du travail)
 (Art. 312-71 du Code du travail)
 (Art. 312-72 du Code du travail)
 (Art. 312-73 du Code du travail)
 (Art. 312-74 du Code du travail)
 (Art. 312-75 du Code du travail)
 (Art. 312-76 du Code du travail)
 (Art. 312-77 du Code du travail)
 (Art. 312-78 du Code du travail)
 (Art. 312-79 du Code du travail)
 (Art. 312-80 du Code du travail)
 (Art. 312-81 du Code du travail)
 (Art. 312-82 du Code du travail)
 (Art. 312-83 du Code du travail)
 (Art. 312-84 du Code du travail)
 (Art. 312-85 du Code du travail)
 (Art. 312-86 du Code du travail)
 (Art. 312-87 du Code du travail)
 (Art. 312-88 du Code du travail)
 (Art. 312-89 du Code du travail)
 (Art. 312-90 du Code du travail)
 (Art. 312-91 du Code du travail)
 (Art. 312-92 du Code du travail)
 (Art. 312-93 du Code du travail)
 (Art. 312-94 du Code du travail)
 (Art. 312-95 du Code du travail)
 (Art. 312-96 du Code du travail)
 (Art. 312-97 du Code du travail)
 (Art. 312-98 du Code du travail)
 (Art. 312-99 du Code du travail)
 (Art. 312-100 du Code du travail)

ATTSAL-PRE 532010

- Sauvegarder et imprimer l'attestation.